

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 30/09/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26036993																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																								
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié <u>Défaillance(s) majeure(s)</u> 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, AVG,AVD,ARG,ARD. 6.1.4.a.2. PARE-CHOCs, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AV. <u>Défaillance(s) mineure(s)</u> 2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, AVG,ARG,AVD,ARD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, AVD.																																																																								
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire																																																																										
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																										
N° D'AGRÈMENT : S0135227																																																																										
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																										
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																										
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																										
N° D'AGRÈMENT : 01351363																																																																										
SIGNATURE : 																																																																										
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																										
(2) Immatriculation et pays		Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																						
GP-821-AJ (F)		13/11/2023		22/05/2023																																																																						
Marque		Designation commerciale																																																																								
PEUGEOT		5008																																																																								
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																								
VF3MCYHZUPS055163	M1	VP																																																																								
Type/CNIT		Énergie																																																																								
M10PGTVP2015273		GO																																																																								
Document(s) présent(s)																																																																										
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																										
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																								
77307																																																																										
MENTIONS LÉGALES																																																																										
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td colspan="4">-9.5m/Km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td colspan="2">2%</td> <td colspan="2">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">957daN</td> <td colspan="2">649daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>294daN</td> <td>316daN</td> <td>198daN</td> <td>197daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td colspan="2">7%</td> <td colspan="2">1%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>294daN</td> <td>316daN</td> <td>198daN</td> <td>197daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td colspan="4">62%</td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):</td> <td colspan="4">22%</td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.51m-1): C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 C5: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-1.9%</td> <td>-2.7%</td> <td colspan="2"></td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):	-9.5m/Km				Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		1%		Forces verticales :	957daN		649daN		Frein de service :					Forces de freinage :	294daN	316daN	198daN	197daN	Déséquilibre (<20%):	7%		1%		Forces de freinage (efficacité) :	294daN	316daN	198daN	197daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	62%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	22%				Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.51m-1): C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 C5: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.9%	-2.7%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																							
	G	D	G	D																																																																						
Ripage (-8 à + 8m/km):	-9.5m/Km																																																																									
Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		1%																																																																							
Forces verticales :	957daN		649daN																																																																							
Frein de service :																																																																										
Forces de freinage :	294daN	316daN	198daN	197daN																																																																						
Déséquilibre (<20%):	7%		1%																																																																							
Forces de freinage (efficacité) :	294daN	316daN	198daN	197daN																																																																						
Taux d'efficacité (≥ 58%):	62%																																																																									
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	22%																																																																									
Emissions à l'échappement :																																																																										
Opacité des fumées (0.51m-1): C3: <0.10m-1 C4: <0.10m-1 C5: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1																																																																										
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.9%	-2.7%																																																																								